

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Riez à 10h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	16 + 2	18
Total des voix : 21		

Etaient présents :

13 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Jean-Charles BORGHINI.

Date de convocation
03/07/2025

1 représentant des Conseils départementaux (porteur de 2 voix) : Claude BONDIL : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Délibération  
n°25\_07\_B6\_19

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Ont donné pouvoir : 2 délégués porteurs d'1 voix : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP, Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) à Claude BONDIL.

Partenariat-mécénat possible avec Go Beyond sur le projet de protection de la biodiversité domestique – création du réseau des vergers conservatoires

L'entreprise Go Beyond Holidays Limited, petite agence de voyage découverte d'origine anglaise, est implantée sur Manosque et organise dans l'Europe entière, dont le Verdon, des voyages inclusifs pour des publics autistes ou trisomiques. Elle accueille ainsi régulièrement des petits groupes en séjours sur Venascle (Moustiers) et sur plusieurs zones peu fréquentées, ses dirigeants habitant dans le Verdon et sur Manosque, adorant le Verdon.

Consciente de l'impact induit logiquement par son activité, en termes de bilan carbone, l'entreprise est entrée en contact avec le Parc pour voir quel partenariat serait possible pour compenser l'émission de carbone liée à son activité, en soutenant sur la durée une action du Parc. Après échange et présentation de notre programme d'actions prioritaires, l'entreprise s'est montrée particulièrement intéressée d'aider le Parc à financer l'action de développement du réseau de vergers conservatoires de variétés anciennes de fruits du Verdon. Pour ce faire, elle propose pour cela de mettre en place une participation symbolique de chacun de ses clients, incluse dans le prix de son séjour pour compenser l'émission de carbone liée au transport des groupes.

Nous avons ainsi volontairement proposé à l'entreprise de s'investir sur une action de longue durée du Parc et sur laquelle nous avons des difficultés pour financer les arbres qui sont distribués gratuitement sur le territoire, aux habitants et acteurs publics ou privés voulant s'investir dans la conservation de ces variétés anciennes patrimoine du Verdon. L'association est prête également à s'investir humainement dans les chantiers participatifs de plantations ou les évènements. Elle communiquerait sur ce partenariat/sponsoring uniquement pour expliquer le principe de la compensation carbone de son activité par l'investissement dans le projet des vergers.

Pour 2025, la somme proposée par l'entreprise est de 3 400 €. Elle pourrait être d'un montant sensiblement identique chaque année, variant selon le nombre de ses clients, sur la durée du partenariat si le bureau en valide le principe. Ce partenariat/sponsoring pourrait se traduire par une convention pluriannuelle sur 3 ou 5 ans. Il ne s'agira pas juridiquement de mécénat car l'entreprise étant anglaise, elle ne valorisera pas fiscalement ce partenariat et le propose uniquement par souci d'exemplarité, de sensibilisation au changement climatique et de compensation de son activité.

Les membres du Bureau à l'unanimité valident cette proposition de partenariat pluriannuel et autorisent le Président à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour et mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Porte à trait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le